



Octobre 2022

1. Paiement double du 1^{er} Mai (suite)

Le syndicat CGT du CHU vous informe sur la suite de la demande du paiement double pour les professionnels ayant travaillé le 1^{er} mai. Depuis le 1^{er} mars 2022, l'application du nouveau code général de la Fonction Publique permet à tous les fonctionnaires le doublement de leur rémunération du 1^{er} mai.

Le syndicat CGT du CHU a interpellé les Directeurs des Ressources Humaines, par courrier le 17 mai 2022, pour que les agents du CHU bénéficient rapidement de cette mesure. *(Voir sur le site CGT le tract du 17 mai 2022).*

Le 07 septembre 2022, le Directeur Général, nous répond :

- Le paiement double, *résulterait d'une erreur de codification,*
- *Les personnels de la FPH ne bénéficieraient pas du paiement double du 1^{er} mai.*

Pour la CGT :

- La Direction Générale, ni la DGOS, la DGAFP, la FHF, auxquelles elle fait référence n'ont pas le pouvoir de modifier la réglementation.
- La réglementation existe, elle est favorable aux personnels, la CGT en demande l'application et la régularisation sur les prochains bulletins de salaire.

La CGT du CHU va interpeller les députés du département pour dénoncer cette situation.

2. Recrutements sans concours 2022

La Direction Générale par courrier du 16 septembre 2022, a été contrainte de décider l'ouverture immédiate de 119 postes au recrutement sans concours pour les agents de Catégorie C (ASH, AEQ, Administratifs).

C'est une grande victoire pour les agents et le syndicat CGT, qui dès le début des négociations, a combattu pour faire respecter les droits statutaires.

Le 24 avril 2022, la CGT a quitté une réunion avec la DRH :

- Refusant de négocier en défaveur des agents contre la réglementation, la Direction proposant : 48 recrutements sans concours sur 119 possibles.
- Exigeant que le nombre de recrutements sans concours soit défini par le nombre de contractuels sur EPV, présents au 1^{er} janvier 2022 soit 119. (lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 86-33 du 9 janvier 1986).

- **Le 30 juin 2022** la Direction tentait une autre manœuvre: 73 recrutements. La CGT refusait cette proposition injuste pour les 46 autres.
- **Le 03 août 2022**, suite au refus de la CGT, suivie par les autres organisations syndicales, la Direction veut passer en force et appliquer sa 1ère proposition soit 48 postes.
- **Le 8 septembre 2022**, lors des 10 ans d'Estaing et devant les élus, la CGT intervient pour dénoncer le non-respect de la réglementation de la Direction au détriment des contractuels sur les emplois permanents.
- **Le 12 septembre 2022**, lors de la CME, la CGT intervient devant les Médecins à ce sujet. Le syndicat insiste sur le fait que les contractuels concernés font partie du personnel parmi les plus mal payés, et maintenus dans la précarité de façon illégale, par la position de la Direction Générale.
- **Le 16 septembre 2022**, le Directeur Général, est contraint d'ouvrir les 119 postes pour les agents qui sont sur des emplois permanents donc budgétés.

C'est une victoire pour les personnels ! C'est la preuve que la CGT a eu raison de ne pas négocier ce qui ne doit pas l'être !

** (Les faits nous ont donné raison. C'est pourquoi la CGT ne rentrera pas dans la polémique avec le syndicat qui proposait seulement 73 agents, en en écartant 46 de la stagiairisation. Fort heureusement ce syndicat s'est rallié à une position conforme à l'intérêt des agents).*

3. Courrier CGT pour la tenue des CAP L.

Le 15 septembre 2022, le syndicat **CGT du CHU** a adressé un courrier à la Direction Générale en demandant la tenue des CAP L pour la prise des Grades.

Réponse de la DRH : nous attendons la parution des Décrets pour avoir les Ratios.

Le 27 septembre 2022, parution des Décrets, la CGT a envoyé un nouveau courrier pour la mise en place rapidement des CAP L, **réponse de la DRH** : nous devons attendre la nomination d'une ou d'un président de CAP...

Depuis janvier 2022, les agents devant prendre un grade sont en attente de la parution des Ratios. Le retard de parution des Ratios retarde les prises de Grades et pénalise les agents dans leur déroulement de carrière et leur rémunération.

Vu la conjoncture économique (inflation, pouvoir d'achat...) les agents qui attendent les avancements de grades depuis janvier 2022, sont fortement pénalisés.

Nous sommes dans l'attente d'une date pour la tenue des CAP L.

#jevotecgt
le 8 décembre 2022
ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP : 51.864; 51.865, Estaing : 50.400;
L. Michel : 50.803 ;
cgt@chu-clermontferrand.fr